



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

Ligue de l'Enseignement des Landes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Ligue de l'Enseignement des Landes
91 Impasse Joliot-Curie - 40180 Saint-Pierre-du-Mont

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

Ligue de l'Enseignement des Landes

91 Impasse Joliot-Curie - 40180 Saint-Pierre-du-Mont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue de l'Enseignement des Landes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 4 juin 2026

KPMG SA

Valérie Crabos

Associée



Comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

		Exercice clos le : 31/12/2025			31/12/2024
BILAN ACTIF		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
* Capital souscrit non appelé (I)					
* Frais d'établissement (II)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	* Frais de développement				
	* Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques droits et valeurs similaires,	20 076	18 915	1 161	0
	* Fond commercial				
	* Autres Immobilisations incorporelles				
	* Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	* Terrains & Aménagements	519 657	194	519 463	512 292
	* Constructions	2 548 317	1 192 575	1 355 742	1 456 573
	* Installations techniques, matériel et outillage industriels	215 654	170 343	45 311	25 156
	* Autres Immobilisations corporelles	321 443	268 798	52 645	60 073
	* Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 850		5 850	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (I)				
	* Participations	7 418		7 418	7 276
	* Créances rattachées à des participations				
	* Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
	* Autres titres immobilisés				
	* Prêts				
	* Autres immobilisations financières	402 673		402 673	1 673
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (III)		4 041 088	1 650 825	2 390 263	2 063 043
(I) Dont à moins de un an					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	* Matières premières et autres approvisionnement				
	* En-cours de production				
	* Produits finis				
	* Marchandises				
	* Avances et acomptes versés sur commandes	54 143		54 143	77 092
	CRÉANCES				
	* Créances clients, et comptes rattachés	144 455	1 138	143 317	155 701
	* Autres créances	89 477		89 477	73 295
	* Charges constatées d'avance	15 582		15 582	28 553
	* Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	* Actions propres				
	* Autres titres				
	* Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	* Disponibilités	1 034 876		1 034 876	1 446 508
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		1 338 533	1 138	1 337 395	1 781 149
* Frais d'émission d'emprunt (V)					
* Primes de remboursement d'obligations (VI)					
* Ecarts de conversion actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		5 379 621	1 651 963	3 727 657	3 844 192

BILAN PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	* Fonds propres statutaires	600 386	600 386
	* Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	* Fonds statutaires		
	* Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves :		
	* Réserves statutaires ou contractuelles	1 519 961	1 289 579
	* Autres Réserves		
	* Report à Nouveau		
	* Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	128 921	230 382
	* Subventions d'investissement	56 705	70 581
	* Provisions règlementées		
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	2 305 973	2 190 928
	Fonds dédiés	34 686	39 828
	TOTAL DES FONDS DEDIES (II)	34 686	39 828
	Provisions pour risques	37 533	48 394
	Provisions pour charges	70 615	60 158
	TOTAL DES PROVISIONS (III)	108 148	108 552
	Emprunts obligataires convertibles		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	842 715	993 824
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	223 873	208 146
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 147	150 732
	Dettes fiscales et sociales	92 621	88 337
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 893	52 953
	Produits constatés d'avance	5 601	10 892
	TOTAL DES DETTES (IV)	1 278 850	1 504 884
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 727 657	3 844 192
Renvois	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	380 213	494 784
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2025	31/12/2024
Nombre de mois sur la période		12	12
	Ventes de Marchandises	6 799	7 962
	Production vendue	2 466 054	2 642 195
	Montant net du chiffres d'affaires	2 472 853	2 650 157
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions	613 039	628 434
	Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	24 452	71 872
	Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits Adhésions cotisations	47 176	48 995
	Autres produits	218 644	141 468
	Autres produits reprise de fonds dédiés	39 828	26 333
Total des produits d'exploitation (I)		3 415 992	3 567 259
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 488	3 860
	Variation de stock (marchandises)		
	Achat de matières premières et autres approvisionnements	14 319	10 051
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		
	Autres achats et charges externes	1 692 379	1 783 391
	Impôts, taxes et versements assimilés	94 006	97 105
	Salaires	909 886	865 203
	Cotisations sociales	239 796	239 356
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
	Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	131 935	131 031
	Sur immobilisations : Dotations aux dépréciations		
	sur actif circulant: dotations aux dépréciations	1 138	1 209
	Dotations aux provisions	24 048	27 528
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges Reports en fonds dédiés	34 686	39 828
	Autres charges	131 826	137 702
Total des charges d'exploitation (II)		3 276 507	3 336 264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		139 485	230 995
QUOTE PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfégice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	de participations		
	d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 590	10 352
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits de cessions des immobilisations financières		
Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (V)		9 590	10 352
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	18 307	19 298
	Différences négatives de charges		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'uninstrument de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		18 307	19 298
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		-8 717	-8 946
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)		130 768	222 049

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2025	31/12/2024
	Produits exceptionnels (VII)		28 937
	Produits exceptionnels (VII)		13 876
	Charges exceptionnelles		32 606
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VI)		0	10 208
(IX)	Participation des salariés aux résultats (IX)		
(X)	Impôts sur les bénéfices (X)	1847	1875
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		3 425 583	3 620 424
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 296 661	3 390 042
BENEFICE OU PERTE		128 922	230 382
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Dons en nature		
	Bénévolats		
	Prestations en nature	169 044	148 694
	Total	116 246	121 080
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Prestations en nature	116 246	121 080
	Personnel bénévole	169 044	148 694
		285 290	269 774



Annexe

de l'exercice clos le 31 décembre 2025



1- Objet social

La Ligue de l'Enseignement des Landes, fondée en 1934, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés de ce même esprit.

Mouvement d'Éducation Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

1. de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
2. de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
3. de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :
 - pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,
 - pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle.

Dès lors, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux.



2- Composition

La Ligue de l'Enseignement des Landes regroupe différents membres :

- des associations constituées selon la Loi du 1er juillet 1901 et affiliées selon les modalités prévues au règlement intérieur,
- * des personnes morales affiliées selon les modalités prévues au règlement,
- * des personnes physiques, adhérentes à titre individuel à la Ligue de l'Enseignement nationale selon les modalités prévues au règlement intérieur,
- * des membres d'honneur ayant rendu des services éminents à la Fédération, désignés par l'Assemblée générale.

Les associations, les autres personnes morales affiliées et les membres à titre individuel doivent verser chaque année une cotisation dont le montant est décidé par l'Assemblée générale. Les membres d'honneur ne sont pas tenus de payer une cotisation.



3- Missions et moyens d'actions

Missions

La Ligue de l'Enseignement des Landes participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale, en ce qu'elles favorisent sur le territoire départemental une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, des libertés fondamentales et du progrès de la démocratie.

Comme mouvement d'Éducation Populaire, elle se donne pour mission d'être :

- un mouvement d'Éducation Laïque qui concourt à la démocratisation, à l'extension, à la défense, à l'accompagnement et à la promotion du service public de l'Éducation Nationale, sur le département des Landes, associant les collectivités locales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle,
- un mouvement social fédérant des associations, des personnes morales et des adhérents à titre individuel, qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, elle suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation du réseau de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts,
- un mouvement d'idées qui favorise la rencontre et le débat au service d'une meilleure compréhension des questions de société et pour exercer une pleine citoyenneté,
- une organisation de l'économie sociale qui promeut l'économie au service des hommes et des femmes et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux, médico-sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation et d'insertion ...

Moyens d'action

Pour mettre en œuvre ses missions, la Ligue de l'Enseignement des Landes favorise le développement et accompagne l'action des associations locales et des groupements affiliés et elle peut se doter, sur proposition du conseil d'administration et décision de l'assemblée générale, de structures adéquates pour favoriser la rencontre et le débat entre citoyens ou pour gérer un domaine d'activité déterminé dès lors qu'elles s'inscrivent dans le cadre de son objet social.

Pour développer les activités physiques, sportives et de plein air, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, sont constitués au sein de la Ligue de l'Enseignement des Landes un comité départemental UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et un comité départemental USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), instances déconcentrées de l'UFOLEP et de l'USEP nationales.

Elle peut, en outre, recourir à tous moyens d'action qui permettent d'atteindre légalement les buts et missions fixés dans les statuts, notamment : organisation de congrès, colloques, séminaires, études et recherches, édition de publications, organisation d'expositions, de spectacles ..., conseil, aide et formation de cadres pour le développement et la coordination des associations diverses contribuant à la réalisation de ses buts.

4- Ressources Humaines

Eléments marquants RH relatif à l'exercice 2025 :

CASSEN :

Laurent MULLER a été recruté en CDI à compter du 03/02/2025 sur la fonction de Chef cuisinier, en remplacement de Gérard DUTREY, qui a souhaité quitter ce poste (rupture conventionnelle au 13/02/2025).

Laurent MULLER a été licencié le 13/11/2025, faute de pouvoir fournir la levée d'une incapacité judiciaire à exercer auprès de mineurs ; il avait été conclu une convention temporaire de maintien sur poste aménagé du 13/05 au 31/10/2025, dès connaissance de l'information portée sur son casier judiciaire.

Wandy TAUNAY a été embauché en CDD à compter du 05/02/2025 sur la fonction de responsable de l'animation, emploi pérennisé en CDI à compter du 01/09/2025.

Laurent DARMAILLACQ a quitté ses fonctions de Délégué Général le 29/04/2025 (rupture conventionnelle), et a été remplacé par Jean luc GADIOUX, recruté en CDI à compter du 01/07/2025.

Olivier HIJAR-FALCON, agent d'entretien, en arrêt maladie professionnelle depuis le 15/02/2024, a été licencié pour inaptitude d'origine professionnelle le 10/06/2025, David MORENO le remplaçant depuis le 15/04/2024 ; son recrutement a été pérennisé en CDI à compter du 01/09/2025.

Guillaume DUCASSE, animateur réseau VIE ASSOCIATIVE en CDI, a démissionné de ses fonctions le 31/08/2025.

A Noter, le recrutement renouvelé d'agents en CDD assurant la saison estivale sur le centre de CASSEN, depuis de nombreuses années,

de février à aout 2025 : agents de ménage : Mégane FERRAN, Morgane GOURIBON, Muriel KRAUSS, Perline LUCAS,

de mars 25 à juin 2025 : animateur classe : cedric FLEURY

de mars 2025 à aout 2025 : second de cuisine : Matheo TANGUE

SIEGE :

Charlie MOTHERWELL est revenue à compter du 03/02/2025, renforcer l'équipe des techniciennes du service VACANCES, jusqu'au 30/09/2025,

Florence LABROUCHE est revenue à compter du 01/04/2025 en renfort au service RH&COMPTA jusqu'au 30/09/2025,

5- Investissements

> Le montant des acquisitions est détaillée ci-après:

Compte	Nature immobilisations acquises	Fournisseurs	Date Acq	Montant TTC
CASSEN				
20510000	ADEQUAT HESTIA maj logiciel 2025	ADEQUAT SYSTEME	18/02/25	1 405,20
	Totaux compte : 20510000			1 405,20
21100000	TERRAIN RUGBY oceania frais notaires	NOTAIRE SCP BAUDOUIN MALRIC	02/04/25	5 062,04
	Totaux compte : 21100000			5 062,04
21250000	aménagement allée goudronnée	LACOMMERE VINCENT	28/02/25	2 302,85
	Totaux compte : 21250000			2 302,85
21550000	Disjoncteur CASSEN	BEN ENERGIE	23/01/25	7 917,53
21550000	OSMOSEUR cassen	SUD OUEST EQUIPEMENT	17/02/25	3 531,60
21550000	Cellule refroidissement CASSEN	SUD OUEST EQUIPEMENT	17/02/25	5 128,80
21550000	POMPES ASSAINISSEMENT CASSEN	SOA ASSAINISSEMENT	18/02/25	10 846,44
21550000	HYGIS moteur VMC Cuisine	HYGIS	12/08/25	1 746,00
	Totaux compte : 21550000			29 170,37
21830000	AGI ordi portable Chef Cuisinier	AGI	11/07/25	1 087,79
	Totaux compte : 21830000			1 087,79
21840000	Mobilier dortoirs CASSEN	IKEA	24/01/25	1 418,80
21840000	Poubelles CASSEN	QUADRIA	28/01/25	4 041,60
21840000	MANUTAN ens 4 lits	MANUTAN	03/02/25	4 217,23
	Totaux compte : 21840000			9 677,63
TOTAL CASSEN				48 705,88
SIEGE				
21830000	ordi portable AGI déléguée USEP	AGI	14/04/25	1 151,76
21830000	AGI ordi portable animateur VAJC	AGI	14/04/25	1 351,76
21830000	AGI ordi portable Déléguée CULTURE	AGI	14/04/25	1 151,76
TOTAL SIEGE				3 455,28
TOTAL GENERAL LIGUE				52 161,16

> il n'y pas de mouvements de sortie sur cet exercice



6- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Le Délégué Général, Laurent DARMAILLACQ a sollicité le 17/02/25 une rupture conventionnelle à laquelle la Présidente a répondu favorablement. Il a quitté ses fonctions le 29/04/2025.

Suite à un appel à candidature lancé dès mi-mars 2025, un nouveau Délégué Général a été recruté et a pris ses fonctions à compter du 1er juillet 2025. Il s'agit de Mr Jean-Luc GADIOUX, ancien Délégué Général de l'AIN, et ayant exercé plusieurs fonctions au sein de la LIGUE de DORDOGNE durant 22 ans, dont les 6 dernières années en tant que Délégué Général.

la ligue a bénéficié d'un don de 53 485€ :

Mme Micheline PONS, retraitée de l'éducation nationale, ayant exercé sur DAX, nous a désigné légataire d'une partie de sa succession,

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

le projet de construction de deux bâtiments porteurs de photovoltaïque, initié par le permis de construire du 18/03/2025, a démarré courant avril 2026.

Cette opération est entièrement financée par l'exploitant de l'électricité récupérée, le montage financier est en cours d'élaboration.

Il permettra de fournir un espace couvert pour les activités sportives, ainsi le gymnase existant et délabré, sera démoli.

Changements d'estimation

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a constaté aucune correction d'erreur significative.



Dérogations

La Ligue de l'enseignement des Landes n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Principales méthodes comptables

Conformément aux règlements ANC°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, l'association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ces textes. Ce règlement est appliqué prospectivement, sans retraitement des exercices comparatifs. Les impacts de la présentation des comptes sont décrits ci-après.

La Ligue de l'enseignement des Landes utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes "de référence" suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- * le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1,
- * la comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1,
- * la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213-22, 221-1 et 222-1.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois, il court du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par la Ligue de l'enseignement des Landes ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Mises aux rebut	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	18 671 €	1 405 €		20 076 €
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	18 671 €	1 405 €	- €	20 076 €
Immobilisations corporelles				
- Terrains & Aménagements	512 292 €	7 365 €		519 657 €
- Constructions	2 548 317 €			2 548 317 €
- Installations techniques, matériel outillage industriels	186 483 €	29 171 €		215 654 €
- Autres immobilisations corporelles	307 222 €	14 221 €		321 443 €
- Immobilisations en cours		5 850 €		5 850 €
- Avances et acomptes				
Total	3 554 314 €	56 607 €	- €	3 610 921 €
Immobilisations financières				
- Participations	7 275 €	143 €		7 418 €
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	1 673 €	401 000 €		402 673 €
- T.I.A.P				
Total	8 948 €	401 143 €	- €	410 091 €
Total général	3 581 933 €	459 155 €	- €	4 041 088 €

Mouvements des amortissements

Désignation	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires	18 671 €	244 €		18 915 €
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	18 671 €	244 €	- €	18 915 €
Immobilisations corporelles				
- Terrains & Aménagements		194 €		194 €
- Constructions	1 091 744 €	100 831 €		1 192 575 €
- Installations techniques, matériel outillage industriels	161 327 €	9 016 €		170 343 €
- Autres immobilisations corporelles	247 148 €	21 650 €		268 798 €
- Immobilisations en cours				- €
- Avances et acomptes				- €
Total	1 500 219 €	131 691 €	- €	1 631 910 €
Total général	1 518 890 €	131 935 €	- €	1 650 825 €

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
Immobilisations incorporelles		
- Frais d'établissement	N/A	
- Frais de développement	N/A	
- Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	3 A 7 ANS
- Fonds commercial	N/A	
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
Immobilisations corporelles		
- Terrains	Non amortissable	
- Constructions :		
* Gros œuvre maçonnerie	Linéaire	30 ANS
* VRD	Linéaire	30 ANS
* Charpente	Linéaire	25 ANS
* Etanchéité	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Aluminium	Linéaire	25 ANS
* Menuiseries Bois	Linéaire	15 ANS
* Serrurerie	Linéaire	10 ANS
* Plâtrerie	Linéaire	25 ANS
* Electricité	Linéaire	20 ANS
* Chauffage, Plomberie, Sanitaires	Linéaire	20 ANS
* Carrelage	Linéaire	20 ANS
* Revêtements sols souples	Linéaire	15 ANS
* Peinture	Linéaire	10 ANS
* Ascenseur	Linéaire	15 ANS
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	3 A 7 ANS
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 A 5 ANS
- Agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ANS
- Matériel de transport	Linéaire	3 A 5 ANS
- Matériel de bureau	Linéaire	3 ANS

Subventions d'investissements

Subventions d'investissement

Désignation	valeur brute début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Subventions investissements et d'équipements				
Total	250 000 €	- €	- €	250 000 €

Amortissements des subventions d'investissement

Désignation	valeur brute début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Amortissements subventions investissements	179 419 €	13 875 €		193 294 €

Provisions

Provisions et dépréciations

comptes 15	valeur brute début exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Provisions pour risques et charges	47 185 €	13 591 €	23 243 €	37 533 €
Provisions sur clients	1 209 €		1 209 €	- €
s/total autres provisions	48 394 €	13 591 €	24 452 €	37 533 €
Provisions pour Départ RETRAITE	60 158 €	10 457 €		70 615 €
Total comptes 15	60 158 €	24 048 €	24 452 €	108 148 €
comptes 49		Mouvements de l'exercice		Provisions fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Provisions sur clients	- €	1 138 €		1 138 €
Total comptes 49		1 138 €	- €	1 138 €

Provision pour risques travaux : 20 400€

Il avait été provisionné au 31/12/2024 une provision correspondant à des risques de travaux, programmés sur l'exercice à hauteur de 27 528 € :
démolition gymnase CASSEN : 20 400€ - travaux complémentaires sur sinistre infiltrations toit du siège social : 7 128€

au 31/12/2025, la provision de 7 128€ pour travaux complémentaires sur le toit du siège a été reprise, les travaux ayant été réalisés sur cet exercice.
la démolition du gymnase sera effectuée sur le prochain exercice, la provision au 31/12/25 de 20 400€ a été maintenue.

Provision pour risque : paiement des jours de congés acquis durant des arrêts maladie : soldée

Une obligation réglementaire 2023 avait contraint de provisionner le risque de devoir payer à des salariés partis des congés payés acquis pendant un arrêt maladie, et ce à effet rétroactif.
Au 31/12/2023, le risque estimé avait été comptabilisé par dotation pour un montant de 8 372€.
au 31/12/25, le risque étant devenu nul, cette provision a été reprise sur cet exercice

Provision pour risque subvention nationale CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) : 17 133€

L'association avait comptabilisé au 31/12/2017 en provision pour risques et charges une perte potentielle de la dotation nationale CPO (2017-2019)
à hauteur de 50 000 €. Cette provision a été reprise à hauteur de 7 743€/an depuis l'exercice 2020 ; le solde restant au 31/12/25 s'élève à 3 542€.
ce montant a été majoré au 31/12/25 par une dotation complémentaire de 13 591€ ; en effet, le risque de diminution de notre dotation 2026 a été confirmé par la ligue nationale
à hauteur de 17 133€.

Provision risque Clients : soldée

Une provision pour créances douteuses avait été passée sur 2024 relatives aux créances ASSURANCES APAC douteuses
au 31/12/25, le risque étant devenu nul, cette provision a été reprise sur cet exercice.

Engagements pris en matière de retraite : 70 615€

L'association a pris l'option de comptabiliser en provisions pour risques et charges les engagements en matière de retraite des salariés.
Au 31/12/25, les engagements totaux s'élèvent à 70 615€, avec une dotation complémentaire de 10 457€ constatée sur l'exercice 2025.

Provision dépréciation Clients : 1 138€

Une provision pour dépréciation des clients est passée sur 2025 relatives aux créances clients estimées douteuses.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés restant en fin d'exercice 2025 à utiliser en 2026 s'élèvent à : 34 686€

2025/2026		reprise fonds 2024	
MONTANTS	OBSERVATIONS	SUBVENTION - Montant	MONTANTS
13 153 €	Aide exceptionnelle Guid'asso ETAT	6/12/23 - DRAJES - 9 300€ ET 08/12/21 : drajes : 12 000€	9 000 €
	Formation acteurs éducatif (DRAJES)	K-drajes 2024 : 2 400€	2 400 €
800 €	Formation acteurs éducatif (DRAJES)	K-drajes 2025 : 1 500€	
	Action PJJ - UEMO (Ministère de la justice-Etat)	A12 - uemo 2024 :7 300€	3 300 €
13 333 €	Réprise PDN - CAF	W - CAF 2025 : 17 000€	13 333 €
	Outil cyberharcèlement (région)	A19 - REGION 2024 : 3 500€	3 000 €
	Meet and code -	A14- MEET &CODE 2024 : 1 000€	500 €
700 €	Projet formation autisme -CD40	A24- CD40 2024 : 5 200€	5 200 €
	Enveloppe conseil citoyen (Etat - polit	A22- ETAT 2024 : 5 500€ et B-ETAT 2024 : 1 135€	3 095 €
1 700 €	Projet animation services civiques (DRAJES)	A28- DRAJES 2025 : 1700€	
1 000 €	conférence - parentalité numérique -	U- CAF 2025 : 5 000€	
30 686 €		72 535,00 €	39 828 €

2025/2026			
4 000,00 €	PAYS TARUSATE	I-PAYS TARUSATE 2025 : 15 000€	
4 000,00 €		15 000,00 €	0 €

34 686,00 €		87 535,00 €	0 €
--------------------	--	--------------------	------------

Emprunts auprès des établissements de crédit

Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	992 775€		150 993€	841 782€
Intérêts courus sur emprunts	1 049€	933€	1 049€	933€
Total	993 824€	933€	152 042€	842 715€

Dettes

Echéances des dettes

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	841 782	132 332	463 916	245 534
Intérêts courus sur emprunts	933	933		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 147	85 147		
Dettes fiscales et sociales	92 621	92 621		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	63 579	63 579		
Produits constatés d'avance	5 601	5 601		
Total	1 089 663	380 213	463 916	245 534

Créances

Echéances des créances

Désignation	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an à
Participations	7 418€		7 418€
Créances rattachés à des participations			
T.I.A.P			
Autres Immobilisations financières	402 673€		402 673€
Clients, Usagers et comptes rattachés	144 455€	144 455€	
Autres créances	89 477€	89 477€	
Total	644 023€	233 932€	410 091€

Fonds propres

Mouvements des fonds propres

Désignation	solde début exercice	Mouvements de l'exercice		Solde fin exercice
		Augmentations	Diminutions	
Fonds associatifs sans droit de reprise	600 386 €			600 386 €
Réserves statutaires ou contractuelles	1 289 579 €	230 382 €		1 519 961 €
Report à Nouveau				- €
Résultat	230 382 €	128 921 €	230 382 €	128 921 €
Total	2 120 347 €	359 303 €	230 382 €	2 249 268 €

Intérêts à échoir

Désignation	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans	TOTAL
Intérêts à échoir	14 777 €	49 349 €	1 602 €	

Effectifs

Effectifs au 31/12/2025

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	1	
Ouvriers	0	
Total	19	0

Autres informations

Garanties :

Caisse d'épargne : Hypothèque conventionnelle de 2ème rang de la Caisse d'épargne sur le bien immobilier Ca

Crédit coopératif

Détail des emprunts ou avances non remboursés

● Prêt n° 074248C

Montant global : 600 000,00 €

Durée : 237 mois

Echéance Mensuelle : 3 062,09 €

Capital restant dû : 394 854,90 €

ICNE : 177,68 €

Garanties :

- HCNR pour un montant de 535 530,00 €
- Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 64 470,00 €

